

3 R IMMO
Société civile Immobilière
au capital de 360 euros
Siège social : ZA-31, rue de la Gare
67330 DOSSENHEIM SUR ZINSEL
453 565 822 RCS SAVERNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 19 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 avril, à 10 heures, les associés de la société 3 R IMMO, société civile Immobilière au capital de 360 euros, divisé en 36 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social de la société R&D TECHNOLOGY, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Monsieur Jean-Luc ROSER, titulaire de 12 parts sociales en pleine propriété
- Monsieur Marc ROSER, titulaire de 12 parts sociales en pleine propriété
- Monsieur Philippe ROSER, titulaire de 12 parts sociales en pleine propriété

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe ROSER, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

DS
PR

Paraphe
MR

DS
MR

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du ZA-31, rue de la Gare, 67330 DOSSENHEIM SUR ZINSEL au 12, rue du Lavoir 67290 WEISLINGEN, et ce à compter du 19 avril 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 12, rue du Lavoir 67290 WEISLINGEN."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Philippe ROSER

DocuSigned by:
Philippe ROSER
8661376D027947A...

Jean Luc ROSER

Signé par :
Jean Luc ROSER
AE52E639851D458...

Marc ROSER

DocuSigned by:
Marc ROSER
C3AB50D90E79453...